



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## INSPECTION DU SECOND DEGRE IEN D'ÉCONOMIE-GESTION

**Inspection pédagogique du second degré  
Enseignement Technique Économie-Gestion**

Toulouse, le 10 septembre 2021

**Affaire suivie par :**

Fabienne Buisson

Anna David

Sandrine Dutrey

Anne-Marie Giacometti

Mathieu Simonneau

Tél : 05 36 25 71 89 ou 71 88

Mél : [ien-ecogestion@ac-toulouse.fr](mailto:ien-ecogestion@ac-toulouse.fr)

**Fabienne Buisson, Anna David, Sandrine Dutrey,**

**Anne-Marie Giacometti, Mathieu Simonneau**

Inspectrices(teur) de l'Éducation nationale

Économie-Gestion

à

**Mesdames et Messieurs les professeurs d'Économie-  
Gestion et du domaine professionnel Alimentation,  
Fleuriste et Hôtellerie-Restauration**

S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
LP, LPO, LPP, EREA, ERP, Segpa

**Objet : lettre de rentrée 2021**

Chères et chers collègues,

En ce début d'année scolaire, nous tenons à vous adresser nos sincères remerciements pour l'investissement qui a été le vôtre au cours de l'année 2020-2021 dans un contexte impacté par la crise sanitaire. Votre professionnalisme est à saluer jusque dans l'organisation d'une nouvelle session d'examens réussie.

Nous souhaitons la bienvenue aux collègues nouvellement nommés dans l'académie, aux professeurs stagiaires, aux professeurs alternants et agents non titulaires qui débutent dans le métier. Nous savons pouvoir compter sur l'ensemble des enseignants pour les accueillir avec bienveillance au sein des équipes, les accompagner dans leur découverte de ce métier exigeant et passionnant et surtout les aider à construire leur pratique professionnelle.

Nous vous informons de modifications organisationnelles au sein du groupe Économie-Gestion pour l'année 2021-2022. Notre collègue Mickael Duchiron assurera désormais des missions à temps complet auprès de la DRAFPICA Occitanie. De fait, Sandrine Dutrey prend désormais en charge le pilotage de la filière Gestion-Administration et le suivi de la filière hôtellerie restauration en sa qualité de Faisant Fonction d'IEN.

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports fixe quatre dimensions essentielles, qu'il nous appartient de consolider :

- L'École comme lieu d'apprentissage au service de la poursuite de l'élévation du niveau général ;
- L'École comme lieu où se construisent le rapport à l'autre et la vie en société, adossés aux valeurs de la République et à une culture humaniste (cf [parcours m@gistère « Faire vivre les valeurs de la République »](#) sur inscription ;
- L'École comme lieu où chacun a sa place, en donnant plus à ceux qui ont moins pour assurer l'égalité des chances, en veillant à la pleine santé de tous et en parachevant la transformation de l'École inclusive ;
- L'École comme lieu fondé sur une équipe éducative soudée.

### Encart commun au collège des IEN ET-EG

En cette rentrée 2021, la **transformation de la voie professionnelle** poursuit sa mise en œuvre sur l'année de terminale professionnelle avec la mise en place des nouveaux modules de terminale (insertion professionnelle et poursuite d'études intégrés au dispositif de l'accompagnement renforcé) ainsi que de l'évaluation du chef d'œuvre en baccalauréat professionnel. Pour vous accompagner sur les différents dispositifs et les modalités pédagogiques de cette transformation, le [portail académique TVP](#) met à votre disposition un ensemble de ressources téléchargeables et d'outils d'accompagnement nationaux et académiques.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée au développement des compétences numériques de tous les élèves avec la généralisation de la **plateforme Pix**. La mise en œuvre est basée sur deux axes d'action. L'un porte sur l'identification du niveau et des besoins de tous les élèves du cycle 4 au lycée, à partir de parcours PIX de rentrée. L'autre rend obligatoire la certification des compétences numériques, pour les élèves des classes de 3ème, de fin de cycle terminal des lycées généraux, technologiques ou professionnels et dans l'année d'obtention de leur CAP. Vous trouverez le [flyer numérique PIX](#) sur le [portail TVP](#). Réalisé par les interlocuteurs académiques de la voie professionnelle, il vous permettra d'identifier les points essentiels de la plateforme ainsi que les liens vers les ressources académiques et nationales.

Dans le cadre du plan académique de formation (PAF) de l'académie de Toulouse, la Direction de Région Académique du Numérique pour l'Éducation propose des actions de formation, ([consulter l'offre de formation](#)). En EduLAB - lieu d'apprentissage sur votre territoire – sont, notamment, proposés des modules dédiés à la découverte et à la mise en œuvre de PIX. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **jeudi 16 septembre 2021 inclus**.

Cette lettre commune aux IEN d'Économie-Gestion est l'occasion de vous présenter les axes de travail qui nous mobiliseront pour l'année scolaire 2021-2022.

Cette rentrée marque la troisième année de la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle concernant tous les niveaux ainsi que la mise en œuvre de programmes Économie-droit et Économie-Gestion et leurs nouvelles épreuves, la rénovation (ou la poursuite) de nombreux diplômes de niveau 3 (CAP) et 4 (Baccalauréat Professionnel), l'ouverture d'une unité facultative accessible à certains baccalauréats professionnels et de nouvelles mentions complémentaires.

L'évolution de nos référentiels et la mise en œuvre des secondes professionnelles Familles de métiers posent le cadre d'une nouvelle dynamique pédagogique et didactique pour les élèves, les équipes et les établissements. Pour mémoire, en Économie-gestion, toutes les secondes familles de métiers sont en œuvre : métiers de la relation client ; métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ; métiers de l'hôtellerie et de la restauration et métiers de l'alimentation. Le baccalauréat métiers de la sécurité reste un diplôme isolé sans famille de rattachement.

**Rénovation de diplômes** : la rénovation de plusieurs diplômes de la filière mobilisera encore cette année les équipes et donnera lieu à des actions de formation dans le cadre du Plan académique de Formation.

- Baccalauréat Professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (1ère session 2023)
- Baccalauréat Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente - Option A (1ère session 2022)
- Baccalauréat Professionnel Métiers du Commerce et de la Vente - Option B (1ère session 2022)
- Baccalauréat Professionnel Métiers de l'accueil (1ère session Juin 2022)
- Baccalauréat Professionnel Organisation de transport de marchandises (1ère session Juin 2023)
- CAP Équipier Polyvalent du Commerce (1ère session 2022)

Dans ce cadre, les équipes bénéficieront de l'accompagnement des corps d'inspection.

## Créations de diplômes et d'une unité facultative pour certains baccalauréats professionnels

- Mention complémentaire **Services Numériques aux organisations (SNO)** par [arrêté du 14 décembre 2020](#)

Elle contribue à former des professionnels avec un premier niveau de qualification pour entrer dans les métiers du numérique, pour lesquels la pénurie de personnel spécialisé est importante. Il s'agit de former à un métier d'interface en émergence pour le maintien opérationnel des systèmes d'information, notamment dans les petites structures. En s'appuyant sur ses compétences techniques, de communication et d'animation, le titulaire du diplôme, sous l'autorité de son ou sa responsable hiérarchique, participe au bon usage des outils numériques et des applications en assistant les utilisateurs, en contribuant à la qualité de la présence en ligne de l'organisation et à la sécurité de son système d'information. → Consulter le [référentiel](#).

- L'unité facultative **secteur sportif** créée par [arrêté du 8 juillet 2021](#)

Elle est ouverte, dans 4 établissements de l'académie, aux candidats sous statut scolaire inscrits dans l'une des spécialités de baccalauréat professionnel suivantes : animation enfance et personnes âgées, assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, métiers de l'accueil, métiers de la sécurité, métiers du commerce et de la vente option A et option B (à partir de la session 2023). Ce parcours vise une bi-qualification : l'obtention du baccalauréat professionnel et l'acquisition de 2 unités capitalisables (UC) du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS) : UC1 *Encadrement tout public* et UC2 *Projet animation*. La préparation aux 2 UC est intégrée à l'organisation pédagogique du baccalauréat professionnel, en lien avec les programmes et référentiels. Dans ce cadre, les équipes concernées bénéficieront de l'accompagnement des corps d'inspection et de la mise à disposition de ressources nationales et/ou académiques.

- Mention Complémentaire **Animation-gestion de projets dans le secteur sportif (AGSS)** par [arrêté du 13 avril 2018](#) :

Cette mention complémentaire est ouverte dans 5 établissements de l'académie, avec 2 dominantes proposées selon les établissements : Activités physiques pour tous (APT) ou Activités aquatiques et de la natation (AAN). Intègrent prioritairement cette MC, les titulaires d'un baccalauréat professionnel du secteur tertiaire dans les spécialités gestion-administration, vente, commerce, accueil, métiers de la sécurité ou de l'animation. Le titulaire de cette MC est formé à la conduite de projets sportifs (animation, compétition), voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux. Il est amené à exercer dans tout type de structure ayant trait à l'animation d'activités, sur des fonctions d'administration, de gestion de projets ou d'organisation relatifs aux secteurs économique du sport. → Consulter le [référentiel](#)

## Rénovation des programmes d'économie-droit et d'économie-gestion, épreuves et sujets 0

Depuis 2019, les programmes généraux ont été rénovés ainsi que les modalités certificatives. Les programmes d'économie-gestion pour les baccalauréats professionnels du secteur de la production et ceux d'économie-droit pour les baccalauréats professionnels du secteur tertiaire sont définis par arrêté du 3 avril 2019 publié au [BO spécial n°5 du 11 avril 2019](#).

→ Consulter les [programmes d'économie-droit](#) et [d'économie-gestion](#). Les modalités certificatives de tous les programmes de Bac pro ont changé par [arrêté du 17 juin 2020](#).

**En économie-gestion**, l'épreuve ponctuelle écrite de 2h00. Extrait de l'arrêté Annexe VI :

*« La sous-épreuve d'économie-gestion est une évaluation écrite de deux heures. Elle comprend deux parties indépendantes, pouvant chacune inclure des documents. Le candidat :*

- *répond à un questionnement reposant sur une situation contextualisée ;*
- *rédige une réponse construite et argumentée à une question d'économie-gestion au choix parmi deux propositions.*

*Le candidat pourra illustrer ses réponses en se référant à la spécialité du baccalauréat professionnel présentée. L'examineur attribuera au candidat une note sur 20 points. »*

→ Consulter les liens vers [trois sujets 0 en économie-gestion et les grilles d'aide à l'évaluation](#) publiés sur Eduscol pour les baccalauréats professionnels du secteur de la production qui donnent des exemples de ce qui pourra être attendu à partir de la session d'examen 2022.

**En économie-droit**, l'épreuve ponctuelle écrite, initialement fixée à 2h30, durera 2h00 à compter de la session 2022. Extrait de l'arrêté Annexe VII :

« La sous-épreuve d'économie-droit est une évaluation écrite de deux heures. Elle comprend deux parties indépendantes. Le candidat :

- exploite un dossier documentaire guidé par un questionnement ;
- rédige une réponse construite et argumentée à une question d'économie-droit.

Le candidat pourra illustrer ses réponses en se référant à la spécialité du baccalauréat professionnel présentée. L'examineur attribuera au candidat une note sur 20 points. »

→ Consulter les liens vers [trois sujets 0 en économie-droit et les notes d'accompagnement](#) publiés sur Eduscol pour les baccalauréats professionnels du secteur tertiaire qui donnent des exemples de ce qui pourra être attendu à partir de la session d'examen 2022.

### **Livret scolaire numérique du baccalauréat professionnel LSL pro**

L'arrêté du 17 juin 2020 - J.O. du 5-7-2020 publié au [BOEN n°28 du 10 Juillet 2020](#) modifie le livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel à compter de la session 2022).

Le LSL PRO s'applique pour l'ensemble des élèves scolarisés, sous statut scolaire, dans un lycée public ou un lycée privé sous contrat et inscrits dans un baccalauréat professionnel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

→ Annexe 1 : [Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat professionnel](#) (première et terminale).

→ Annexe 2 : [Compétences évaluées en enseignement de spécialité pour chaque Bac pro](#)

Les apprentis disposent d'un livret de formation et pas d'un livret scolaire, ils n'entrent donc pas dans le périmètre d'application du LSL PRO (selon la réglementation en vigueur).

### **Continuité pédagogique**

Le contexte sanitaire actuel ne nous permet pas d'exclure l'éventualité d'un nouveau plan de continuité pédagogique. Le [site EDUSCOL](#) détaille les protocoles applicables et propose des ressources actualisées. Le service de classe virtuelle « Ma classe à la maison » du CNED sera de nouveau disponible gratuitement pour chaque professeur. Afin d'en faciliter l'usage, ce service a été simplifié : désormais, une classe est attribuée pour chaque enseignant avec un lien unique et personnel, sans qu'il soit nécessaire de créer un compte. Chacun(e) d'entre vous devrait avoir reçu son url personnelle de classe virtuelle « Ma classe à la maison » du CNED sur sa messagerie académique. Si ce n'est pas le cas, rendez-vous sans attendre sur le [site](#) pour solliciter votre url d'accès.

N'hésitez pas à consulter également le portail académique et sa [page « continuité pédagogique »](#).

### **Plan académique de Formation (PAF)**

La campagne 2021-2022 est ouverte du 02 juillet jusqu'au jeudi 16 septembre 2021 inclus. Le [catalogue du PAF](#) recense toutes les actions de formations à destination de tous les personnels du second degré de l'académie. Consultez [le pas à pas](#) pour vous aider dans votre démarche de candidature.

### **Parcours de formation M@gistère et accompagnement des enseignants**

Outre les nombreux parcours de formation proposés sur m@gistère (pour la TVP, co-intervention, réalisation du chef d'œuvre, CAP 1 2 3, mixité des parcours...) un nouveau parcours spécifique de la voie professionnelle est inclus dans le parcours global [Accueil des enseignants et CPE non titulaires de l'académie de Toulouse](#). Il est accessible dans la partie « Apports spécifiques pour l'enseignement professionnel ».

Ce parcours s'inscrit dans un parcours général à destination de tous les enseignant(e)s non titulaires de l'Éducation nationale de l'académie de Toulouse et s'adresse plus particulièrement aux professeurs non titulaires de lycée professionnel. Il présente des spécificités propres au lycée professionnel notamment l'établissement comme lieu de vie et de formation, les acteurs de lycée professionnel, les enseignements, les diplômes et les PFMP... L'organisation de ce parcours permet une souplesse tant dans l'ordre de consultation des modules qu'il propose que dans le temps de formation imparti à chacun.

## **Concours de recrutement**

Les inscriptions aux concours de recrutement d'enseignants de la session 2022 auront lieu à l'**automne 2021**, vous serez informés via vos établissements et la liste de diffusion académique.

→ Consulter le [site devenirenseignant.gouv.fr](http://site.devenirenseignant.gouv.fr) où vous trouverez toutes les modalités, rapports des jurys, sujets pour certains concours...

## **Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive CAPPEI**

Dans le cadre d'une école toujours plus inclusive, le lycée professionnel accueille nombre d'élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers. Afin de les accompagner en respectant leur rythme et leurs capacités, il est nécessaire qu'au moins un enseignant de l'équipe pédagogique soit formé. Nous invitons celles et ceux qui souhaitent s'engager dans cette démarche à s'inscrire et à préparer le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive (CAPPEI). Ceci concerne également les enseignants intervenant en Segpa.

→ Consulter le [Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017](#)

## **Site disciplinaire académique**

Le [site académique Économie-Gestion](#), en cours de refonte, est un support d'information important. N'hésitez pas à nous proposer, pour publication, des articles relatifs aux actions que vous menez avec vos élèves ou encore des ressources pédagogiques que vous souhaitez partager. Nous vous tiendrons informés de la mise en œuvre effective du site via la liste de diffusion académique [Lpecogestion@ac-toulouse.fr](mailto:Lpecogestion@ac-toulouse.fr)

## **Utilisation de la messagerie académique**

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique [nom.prenom@ac-toulouse.fr](mailto:nom.prenom@ac-toulouse.fr). Afin de faciliter la communication pédagogique directe, nous demandons à tous les enseignants d'utiliser leur messagerie électronique professionnelle. Pour respecter le règlement général des protections des données (RGPD), nous utiliserons exclusivement cette adresse académique pour communiquer avec vous. Toutes les informations institutionnelles (liste de diffusion, m@gistère, alerte rendez-vous de carrière PPCR) transitent par cette adresse professionnelle. Les nouveaux collègues doivent se rapprocher de leur responsable informatique au sein de l'établissement pour récupérer les accès.

Les IEN-ET Économie-Gestion restent disponibles pour répondre à vos interrogations. Pour faciliter les échanges, nous vous prions de vérifier régulièrement votre adresse professionnelle académique (au minimum de façon hebdomadaire).

Nous invitons celles et ceux d'entre vous qui ont un projet d'évolution de carrière ou qui développent des pratiques pédagogiques innovantes à nous en faire part. Nous sommes à votre écoute et pouvons vous apporter conseil et expertise pour tout projet.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une année scolaire riche d'innovations et d'expérimentations pédagogiques et vous remercions par avance, de votre engagement au service de la réussite des élèves de la voie professionnelle.

Les Inspectrices et l'inspecteur de l'Éducation Nationale  
Économie-Gestion

Fabienne BUISSON,

Anna DAVID,

Sandrine DUTREY,

Anne-Marie GIACOMETTI,

Mathieu SIMONNEAU

PJ : organisation du groupe des IEN et liste des établissements